

DÉPARTEMENT

DES HAUTS-DE-SEINE



92701 Colombes Cedex

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

R E P U B L I Q U E

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

N°22

Conseillers en exercice : 53
Présents : 49
Représentés : 4
Absents : 0

Ayant voté pour : 41
Ayant voté contre : 12
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE : REFONTE DE LA
DÉMOCRATIE LOCALE

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'article L. 2143-1,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints,

Vu la Charte des Conseils de quartier,

Vu la note de synthèse annexée à la présente délibération,

Considérant que les dispositions de l'article du code général des collectivités territoriales susmentionné prévoient que « *dans les communes de 80 000 habitants et plus, le Conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune. Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le Conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement* »,

Considérant que la Ville souhaite repenser la démocratie participative à Colombes, il a été convenu de travailler sur tous les outils permettant sa mise en place,

Considérant que la Ville souhaite relancer les Conseils de quartier, instance pivot de la participation citoyenne,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le 24/12/2020

SLO

ID : 092-219200250-20201223-DM22_171220-AR

Article 1 : Approuve le nouveau périmètre de chacun des quartier

Article 2 : Approuve la mise en place des 9 Conseils de quartier sur la base des périmètres en annexes ainsi que les élus désignés sur chacun des quartiers comme suit :

- Centre : M. Valentin NARBONNAIS
- Agent Sarre : Mme Nagète MAATOUGUI
- Fossés-Jean : Mme Valérie MESTRES
- Le Stade-Arc sportif : Mme Claire ARNOULD
- Europe : M. Maxime CHARREIRE
- Grèves-Petit-Colombes : M. Mamadou KONTE
- Basch : Mme Patricia PACARY
- Vallées : M. Léopold MICHALLET
- Petite-Garenne : M. Guillaume BAILEY

Article 3 : Approuve la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement des Conseils de quartiers.

Article 4 : Approuve la Charte des Conseils de quartier.

Fait à Colombes 23 DEC 2020

Le Maire,



Patrick CHAIMOVITCH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.